

Résumé

Il y a 60 ans, un bureau d'enregistrement fut créé à Londres pour la population civile touchée par la Seconde Guerre mondiale. Les activités de ce service ne cessèrent d'évoluer au fil du temps. Depuis plus d'un demi-siècle, la tâche principale du Service International de Recherches (SIR) consiste à délivrer aux anciens persécutés civils de la Seconde Guerre mondiale des attestations sur leurs séjours en camps ou le travail obligatoire accompli pendant les événements, respectivement à fournir des certificats de leur enregistrement dans l'après-guerre immédiat. Grâce à ces confirmations, le cercle de personnes en question peut faire valoir ses droits sous forme de retraites, dédommagements ou de paiements provenant de fonds. Le SIR supervisé par un organe de contrôle constitué de 11 Gouvernements membres, la Commission Internationale (CI) - est dirigé et administré par le Comité international de la Croix-Rouge. Pour accomplir sa tâche, l'institution dispose de plus de 25 000 mètres linéaires de documents individuels. Actuellement, le passage des archives papier aux archives électroniques est en cours. Par ailleurs, la recherche historique ayant déjà été décidée, la CI/SIR élabore momentanément les règlements pour en permettre la réalisation. Lorsque le travail humanitaire sera clôturé, il conviendra de déterminer la forme juridique définitive de l'institution. La multitude des enregistrements à caractère personnel se reflète dans une sélection des documents conservés aujourd'hui, disponibles dans un degré d'intégralité variant extrêmement selon les divers lieux de persécution.